Procès verbal du conseil Municipal du 01 octobre 2026 à 18h00

Présents : ESCOÏ Philippe, CHEMBAL Nathalie, PFLIEGER André, PIORO Peter, BANAROYA Marie-Ange, SADOINE Jean-Michel.

Pouvoirs : Mme NESTER Laurence à Mme CHEMBAL Nathalie ; Mme LEMOINE Marine à Mme BENAROYA Marie-Ange

Absents excusés : GAND Victorien, BAERT Marie.

Secrétaire : M. SADOINE Jean-Michel est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

1) **Approbation du PV**. M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des points qui appellent à question ou demande de modification… Aucun. Le PV du conseil municipal du 23 juillet 2026 est **approuvé à l'unanimité** ;

2) **Désignation délégués syndicat du collège de l'Alaric**. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Roquecourbe-Minervois est adhérente au Syndicat du Collège de l'Alaric. Il rappelle également que le conseil municipal a désigné en avril 2026 un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter au conseil syndical du collège. Toutefois, en date du 21 juillet 2026, le Tribunal Administratif a prononcé l'annulation des élections du Président et du Vice-Président du syndicat de gestion du collège. Cette décision juridique découlait d'un décalage de calendrier administratif et les élections ont été jugées illégales par le tribunal. La situation étant aujourd'hui régularisée, il nous est demandé de désigner à nouveau les délégués de la commune au syndicat du collège de l'Alaric. Les délégués proposés restent les mêmes, à savoir, Mme Chembal Nathalie titulaire et M. Gand Victorien suppléant. Le conseil **approuve** la désignation de ces délégués **à l'unanimité**.

3) **Conseil et assistance au recrutement** CDG 11. Il s'agit ici de prévoir le remplacement de la secrétaire générale de Mairie. En effet, un service du centre de gestion de l'Aude assure cette assistance moyennant rémunération. Le poste recherché sera affiché sur les réseaux de la fonction publique territoriale, les candidats éventuels seront retenus selon les délais légaux et, selon les besoins décidés par le conseil. Le CDG11 organisera les entretiens des candidats qui seront menés par les élus désignés dans cette tache. Les élus sont informés que la fonction dans le poste reste la même, à savoir secrétaire général(e) de mairie. Par contre le grade peut être différent de celui de l'actuelle secrétaire générale qui est rédacteur principal de 2ème classe. Afin de pouvoir procéder à ce recrutement il conviendra de délibérer pour décider du grade recherché, l'idéal étant de prévoir un large panel (d'adjoint administratif à Rédacteur Principal) afin de se donner toute la latitude de pourvoir le poste. L'assemblée **valide** cette mission de conseil et d'assistance **à l'unanimité.**

Points d'informations :

- **Arrêtés pris par le Maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par M. le Maire dans le cadre de ses délégations ;

- Retour sur l'**embauche du saisonnier**. Les élus se disent très satisfaits par le travail du jeune embauché. Il a été rigoureux, ponctuel et à l'écoute de son tuteur. Le conseil se dit prêt à renouveler l'expérience.
- **Demande d'indemnité** de M. Thomas Escoï suite à la décision du TA et procédure à voir avec l'assurance de la commune. Mme Chembal explique avoir signé le permis de construire de Monsieur Escoï Thomas. Que suite à cela, et compte tenu du retard pris dans le chantier depuis le dépôt du PC en 2022, ce dernier demande par l'intermédiaire de son avocat un dédommagement de 60 000 € (10 000 € pour préjudice moral et 50 000 € pour préjudice matériel et financier). Le conseil est informé que l'assurance de la commune a été saisie pour voir ce qui peut être proposé pour aider la commune et pour demander l'assistance d'un avocat pour la défendre. Le courrier de l'avocat de M. Escoï a été reçu le 28 août 26 et la commune a 2 mois pour y répondre. Les élus se disent inquiets car cette somme est très importante au vu des finances de la commune….
- Demande de **déclaration catastrophe naturelle.** Le maire informe le conseil que, suite à la sècheresse, une personne a déposé un dossier attestant de dégradations (fissures sur sa maison). Cette personne demande à la commune de déclencher une demande de déclaration de catastrophe naturelle auprès de l'Etat. Le maire propose de faire la demande. Un mail et un PanneauPocket vont être envoyés à la population pour inciter d'autres sinistrés éventuels à se manifester.
- **Démission d'un conseiller municipal**. Le maire lit la lettre de démission de Monsieur Charlopin Paul-Xavier (effective au 17/09/26) et informe le conseil que la copie de cette lettre a été envoyée à M. le Préfet.
- **Info conseil médical pour ATI** d'un agent. Le conseil médical s'est réuni en commission plénière le 08/10/26. Il propose d'attribuer à un agent technique une allocation temporaire d'invalidité de 5%. La secrétaire générale doit monter le dossier ATIACL (**A**llocation **t**emporaire d'**i**nvalidité des **a**gents des **c**ollectivités **l**ocales) et l'envoyer à la caisse des dépôts, ensuite il conviendra que le maire fasse un arrêté.

Questions diverses :

- Présentation de la **nouvelle facture de l'école.** M. le Maire présente aux élus la nouvelle facture envoyée par la Mairie de St Couat. Le bureau municipal avait souhaité rencontrer le Maire de St Couat afin d'évoquer la facture présentée. Les élus souhaitaient évoquer avec lui le fait qu'ils voudraient être consultés avant que soient lancées les dépenses d'investissement car certaines d'entre-elles concernent des investissements sur des bâtiments appartenant à St Couat. Pour les élus de Roquecourbe notre commune n'a pas à assumer ce genre d'investissement. La rencontre n'a pas été possible mais la facture a tout de même été refaite et certains investissements ont été supprimés. Par contre d'autres frais qui n'étaient jamais facturés jusque-là ont été rajoutés. Ainsi la facture est quasi identique à la précédente…. Sachant que l'augmentation est significative par rapport à l'année précédente (+3 366€), **la commune se donne le temps avant de la valider**.
- **Démission de la présidente de l'association Festi'Roque**. Le conseil est informé que la présidente de l'association Festi'Roque a démissionné le 02 septembre 2026. Etant donné que l'association organise un vide grenier le 11 octobre 2026, **l'association doit fournir au plus vite**, la déclaration de la composition du nouveau bureau faite à la préfecture, l'attestation d'assurance au nom de la nouvelle présidente (il s'agirait de Mme Gand Juliette) et le nouveau RIB. M. le Maire indique toutefois que la déclaration auprès de la préfecture est en cours.
- **Demande à la CCRLCM de percevoir des retombées financières des Parcs Photovoltaïques.** Le maire informe le conseil qu'il a demandé au Président de la communauté des communes le reversement d'une part des retombées fiscales perçue par la CCRLCM relatives aux 2 centrales photovoltaïques (soit 11 000 €/an).

- **Proposition d'installations de 4 éoliennes.** Les élus ont reçu la Sté Quenergie. Il s'agirait d'implanter 4 éoliennes sur le territoire communal avec des retombées financières pour la commune (54 000 €/an) + éventuellement 200 € par foyer (si les foyers acceptent de changer de fournisseur). M. le Maire indique leur éventuel positionnement sur une carte. Les élus se disent favorable sur le principe mais souhaitent consulter la population.
- **Proposition de travaux de voirie par le SIC**. Le Syndicat Intercommunal de Cylindrage a informé la commune que si nous souhaitions les solliciter pour la réfection de voiries, il fallait le faire avant le 31 octobre.
- **Modification de certains contrats assurance.** L'assureur est venu se présenter à la commune. Certains contrats on été revus avec des modifications de couverture. M. le Maire indique que la commune devrait économiser 800 € par an.
- **Factures d'eau et d'assainissement**. Certains élus ont été informés que les factures sont arrivées sur le site des « **impôts des particuliers »**. Il semblerait que **les factures papier ne soient plus envoyées.** La secrétaire générale de mairie doit faire **une communication à la population pour les informer.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Affiché le 02/10/26